

Monsieur le Président de la commission d'enquête Calais Port 2015,

L'association "La Courguinnoise" et la " Société des Régates de Calais" représentant les usagers du bassin de plaisance se joignent à vous pour apporter leur soutien au projet Calais Port 2015.

Nous sommes tous conscients que ce Projet est une opportunité unique pour le développement économique indispensable de la ville de Calais et sa région.

Nous adhérons donc totalement au projet Calais Port 2015.

Toutefois, nous constatons amèrement que l'ensemble de la plaisance n'est absolument pas pris en compte.

En effet, la limite d'emprise du projet exclue les zones destinées aux activités de plaisance. Il est ici questions de l'arrière port, du bassin Carnot, du bassin Ouest, du bassin du paradis et du bassin de la batellerie.

Etant donné que l'ensemble de ces zones fait partie du domaine public maritime, nous considérons qu'il est indispensable de réviser les affectations de celles-ci et de les destiner aux activités nautiques, fluviales et motonautiques afin de leur donner la possibilité de participer également au développement touristique tant souhaité par notre région.

Nous vous sollicitons pour la prise compte des infrastructures nécessaires au développement de la plaisance dans le projet Calais Port 2015 .

### **La plaisance à Calais**

Le port de Calais présente des atouts majeurs pour accueillir la marine de plaisance. Idéalement situé entre le Site des Deux Caps, l'Angleterre et la Belgique, il est une escale prisée des plaisanciers étrangers.

Nous ne pouvons qu'apprécier la proximité immédiate du centre ville , et la facilité d'accès aux nombreux commerces et restaurants de Calais Nord.

Nous pouvons citer : « *Madame le Maire Natacha Bouchard veut rendre sa place à l'eau dans la ville, un projet à l'instar de ce qui se fait au Havre, à Bordeaux et plus près à Dunkerque.* « *L'entrée du port mérite une attention particulière et doit rester une entrée remarquable* ».

(La Voix du Nord 05 mars 2012)

Malheureusement nous constatons que le trafic de plaisanciers ne cesse de chuter :

6236 nuitées en 2003, 2665 nuitées en 2008 , 2000 nuitées en 2011.

les causes :

-Les étrangers, visiteurs potentiels, soucieux de leur sécurité et de leur confort , se déroutent vers d'autres ports , pour leur qualité d'accueil, et leurs infrastructures plus adaptées .

-Les infrastructures actuelles sont limitées et vieillissantes : seules 262 places (+30 visiteurs) sont disponibles dans le bassin ouest et 45 dans le bassin du paradis. Le projet d'extension d'une centaine de places couvrirait seulement les demandes locales en attente.

-Les bateaux de plus de 11.50 mètres ne peuvent être accueillis , alors que les ventes d'unités de cette catégorie sont en plein essor .

-Les portes du bassin étant défectueuses, le seuil provisoire du bassin impose des contraintes de tirant d'eau et d'horaires d'accès.

-Dans l'arrière port , seules des bouées sont prévues pour accueillir ces unités , l'accès au quai ne peut se faire qu'avec l'aide d'annexes gonflables.

-Les plaisanciers, résidents et visiteurs, empruntent la même passe que les car ferries, ce qui provoque une insécurité importante et génère des temps d'attente pour entrer et sortir du port.

Actuellement en fonction de la saison, 10 à 30 navires de plaisance empruntent le chenal en même temps que le trafic marchand chaque jour sous les ordres de la capitainerie.

-Il n'existe pas à Calais de zone d'activité économique dédiée à la plaisance.

l'offre de services techniques est très limitée, les moyens de relevage ne sont pas adaptés pour favoriser ces prestations indispensables au développement de la plaisance.

-Par un manque de rampes d'accès direct à l'eau, la pratique des sports nautiques est limitée.

les nouvelles lois environnementales ,imposant à juste titre des restrictions d'accès par la plage aux engins et véhicules à moteur , empêchent le développement du motonautisme florissant , du sport boat très à la mode, de la voile sportive et ludique et de la pêche loisir .

-L'aménagement actuel autour du bassin ouest ne permet pas l'implantation d'activités commerciales apportant une ambiance et un accueil agréable pour retenir nos visiteurs et inciter la population du Calaisis à en faire un but de promenade.

Ce constat permet de dire que Calais n'a pas d'installations représentatives d'un port de plaisance dynamique et capable d'accueillir les nouveaux arrivants mais aussi les visiteurs étrangers.

Et qu'il doit faire l'objet de travaux de confortation afin d'atteindre un niveau d'accueil suffisant pour développer l'activité touristique maritime pour l'ensemble de l'agglomération du Calaisis .

## **Calais port 2015 : une opportunité unique de développement de la plaisance**

Suite aux différentes réflexions déjà faite sur le sujet: carnet d'enquête n° 19 écrit en 2009 par Monsieur Boitard et Monsieur Lenoir

nous pouvons confirmer que :

Ce projet offre la perspective d'une réorganisation importante des affectations des différentes zones du port .

### **Le Bassin Carnot**

Le changement de destination du bassin Carnot pourrait devenir un nouveau bassin dédié à la plaisance ,

Ce bassin en eau profonde peut accueillir de grosses unités , le système d'écluses permet d'entrer et de sortir à intervalles réguliers sans la contrainte des marées .

Une zone d'activité technique et commerciale pourrait prendre possession des bâtiments existants , et des projets d'urbanisation pourraient être mis à la disposition d'investisseurs afin de réunir les acteurs existants en un lieu unique et fonctionnel, et de rendre possible l'offre des services manquants aujourd'hui .

Outre les magasins d'accastillage, les concessionnaires, les motoristes , les voileries, des services de carénage et d'avitaillement seraient susceptibles de s'implanter comme cela existe dans les ports comparables.

### **Le Bassin de la batellerie**

Le port de Calais est une voie d'entrée sur le réseau des Voies navigables de France, par lequel environ 300 bateaux par an passent pour rejoindre la Méditerranée .

le bassin Carnot étant en liaison direct avec le bassin de la batellerie , celui ci pourrait favoriser les échanges avec la plaisance fluviale.

### **Le Bassin Ouest**

La réorganisation du bassin ouest permettra de devenir une zone urbaine et commerciale agréable , offrant à la région un but de promenade dans une ambiance de port intra muros .

Des projets d'urbanisation existent , des études ont été faites pour implanter des espaces verts et des activités de restauration, casino et autres activités ludiques. Les terrains disponibles s'étalant jusqu'au rond point de Blériot Plage ouvrent des possibilités pour des projets immobiliers de grande envergure.

Dans l'arrière port, il existait une mini jetée en bois à la droite du Pont Henri Hénon qui pourrait reprendre sa place afin de permettre aux marins visiteurs d'accoster sans avoir à sortir leurs annexes.

## **Le Bassin du Paradis**

Pas de changements d'affectation pour ce Bassin, cela permet aux embarcations légères de profiter d'une zone échouable et libre d'accès .

Pas d'installations spécifiques sont nécessaires : pontons, électricité, eau potable .

Les locataires bénéficient d'un cout de location moindre et les frais d'entretien pour le concessionnaire restent raisonnable

## **L'évolution du trafic plaisancier**

Le développement du trafic des plaisancier nécessite de réétudier un chenal balisé afin que les mouvements d'entrées et de sorties ne gênent pas le flux du trafic marchand .

Un balisage spécifique dans le chenal d'accès doit être mis en place pour permettre d'évoluer en toute sécurité et sans contraintes.

Une étude supplémentaire doit être réalisée pour favoriser une bonne cohabitation entre les plaisanciers et la marine marchande.

Les plaisanciers Calaisiens préconisent qu'un travail approfondi soit mené sur la rédaction d'instructions nautiques spécifiques à la plaisance en ce qui concerne l'accès au port de Calais.

Une diffusion devra se faire via les revues et documents nautiques officiels français et étrangers.

L'accroissement de la fréquentation des visiteurs, l'incitation à faire escale à Calais, est de nature à provoquer des retombées directes pour les restaurateurs, les magasins de proximité (alimentation, consommation en générale) et les équipements touristiques (musées , monuments ...).

L'essor du port de plaisance amènera à la ville de Calais et sa région un gisement d'emplois nouveaux.et une attractivité touristique non négligeable.

**Nous souhaitons qu'un plan complet de restructuration du port de plaisance de Calais soit intégré au projet Calais Port 2015 .**

**La bonne cohabitation entre la marine marchande et la navigation de plaisance implique en effet d'intégrer totalement ce plan au projet global de Calais Port 2015.**

l'ensemble des usagers du Bassin de Plaisance de Calais représenté par:

Bertrand Fetel, Michel Buret, Dominique Viard, Patrick Morel et Gerald Beaugrand